



INFORMATIONS MUNICIPALES

Mairie

☎ 02.96.25.40.03.

Courriel : contact@mairielamotte.fr

Site : www.lamotte22.com

Ouverture : Lundi, mardi, mercredi, vendredi :
8h30-12h/13h30/17h et samedi 8h30/12h.

Contacts Maire et Adjoints :

Malestroït Sylvie ☎ 02.96.25.46.99.

Gicquel Paulette ☎ 02.96.25.49.97.

Bidan Philippe ☎ 02.96.25.43.86.

Vallée Martine ☎ 02.96.25.47.85.

Foucault Stéphane ☎ 02.96.25.87.24.

Moy Gwenaëlle ☎ 02.96.26.72.78.

Accueil périscolaire ☎ 02.96.25.43.16.

ALSH ☎ 02.96.25.43.16.

Ecole Publique ☎ 02.96.25.45.74.

Ecole Privée ☎ 02.96.25.41.25.

<http://www.nddlamotte.fr>

Médecin : Dr POGANI ☎ 02.96.26.59.51.

« 1 rue des Bruyères »

Consultations : lundi - mardi - mercredi -
vendredi : 9h/12h30 ; Rendez-vous à partir de
17h ; Visites de 15h à 17h.

Médecin de garde : composer le 15

Pharmacie ☎ 02.96.25.40.07.

Pierre et Petit « 18 rue Croix Montfort »

Lundi - vendredi : 9h/12h15 et 14h30/19h.

Samedi : 9h/12h30 et 14h/17h

Pharmacie de garde : 32 37

Cabinet infirmier ☎ 06.42.36.12.81.

Taxi/ambulances HEMONIC ☎ 02.96.25.47.54.

Pompiers ☎ 18

Aide à domicile ☎ 02.96.66.09.06.

Foyer Roger Jouan ☎ 02.56.41.35.00.

La poste : ☎ 02.96.25.47.25.

Du lundi au vendredi : 13h45/15h45.

Le samedi : 10h/12h.

Transport à la demande : Fonctionne du lundi
au samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 19h,
soit 6 jours sur 7 hors jours fériés.

☎ 0 810 22 22 22 (N° Azur)

Loudeac Communauté Bretagne Centre :
www.loudeac-communautaire.bzh ☎ 02.96.66.09.09

COMMUNIQUÉ de Mme Le Maire :

La prolongation de ce mandat est une situation inédite. Je me suis adaptée pour assurer la continuité du Service Public jusqu'au 15 mai, voire plus, selon les annonces du Gouvernement. Tout était prêt pour la passation de pouvoir au nouveau maire et son conseil municipal le vendredi 20 mars.

Ce n'est que partie remise, ils prendront leurs fonctions à une date fixée, par décret, au plus tard au mois de juin. Je suis en relation constante avec la Préfecture et l'ARS qui nous informent plusieurs fois par jour de la situation sanitaire et qui nous délivrent leurs préconisations. Je ne fais qu'appliquer la loi et elle est valable pour tout le monde. **Chacun doit prendre ses responsabilités et respecter les règles de confinement.**

Mon seul objectif en cette période délicate est de tout mettre en œuvre pour qu'il n'y ait aucun décès lié au Covid-19 sur le territoire communal.

Un plan de continuité du service public a été élaboré. La mairie est fermée au public. L'accueil téléphonique est assuré aux jours et horaires d'ouverture habituels. Une partie des agents est en télétravail. Un agent des services techniques assure l'entretien quotidien (pelouse, terrain de foot...). Le personnel reste mobilisable à tout moment en cas d'urgence. Les gestes barrières sont respectés. Nous faisons le point tous les jours en mairie. Les actes d'état civil urgents, le courrier et les mails sont traités.

Les demandes et retraits des cartes nationales d'identité et passeports sont reportés jusqu'à nouvel ordre.

Le site internet de la Commune est mis à jour régulièrement. Notre service d'accueil périscolaire est prêt à fonctionner pour les enfants des agents réquisitionnés.

L'accès au public des sites de Beaulieu, le stade, les jeux de boules, le terrain multisports sont interdits pour quelques motifs que ce soit. Des affichettes ont été placardées. Merci au Personnel pour son adaptabilité.

A l'exception de celles déjà suivies par le service à domicile du CIAS et après concertation avec celui-ci, il a été convenu, que les bénéficiaires du SAAD seraient suivis par le CIAS. Nous avons recensé les personnes vulnérables (70 ans et plus, isolées, risques pathologiques, famille éloignée). Tous ces mottérioux sont contactés régulièrement par nos soins afin d'évaluer leurs éventuels besoins (état de santé, courses, mise en lien avec les commerces locaux). Le CIAS continue la distribution des repas à domicile.

Si vous avez connaissance de mottérioux dans le besoin, merci de nous les signaler. Nous contrôlerons s'ils figurent dans nos fichiers. Merci aux bénévoles qui se sont manifestés par solidarité pour aider les personnes en difficulté.

EHPAD Roger Jouan

Dès le 7 mars, les visites ont été fortement limitées pour être suspendues depuis le 11 mars.

La distribution des repas se fait en chambre depuis la semaine dernière.

À ce jour et en l'absence de cas Covid-19, les résidents peuvent toujours accéder aux parties communes, individuellement, avec l'idée qu'il est aussi important pour eux de conserver leurs capacités physiques en marchant et se déplaçant un minimum durant la journée.

Les interventions des agents du SAAD et des infirmières libérales auprès des résidents autonomes ont été suspendues d'un commun accord.

Les infirmières à domicile de LA MOTTE recherchent des combinaisons de protection de taille S ou M pour effectuer leurs tournées.

L'équipe du Foyer Roger Jouan assure le relais dans l'accompagnement et les soins de ces résidents. Les familles sont régulièrement informées. Elles peuvent échanger avec leurs aînés via skype, Whatsapp, Familéo.

Merci au Directeur, Florian Le Men et à l'ensemble de l'équipe pour leur mobilisation.

J'ai conscience que ces mesures drastiques et anxiogènes sont difficiles à accepter pour certaines familles, mais elles sont vitales pour les aînés. Le quotidien de chacun est chamboulé ; il faut s'organiser différemment mais ce n'est qu'à ce prix que nous sortirons de cette situation.

Alors restez confinés et prenez bien soin de vous et de vos proches. Bon courage à ceux qui doivent travailler.

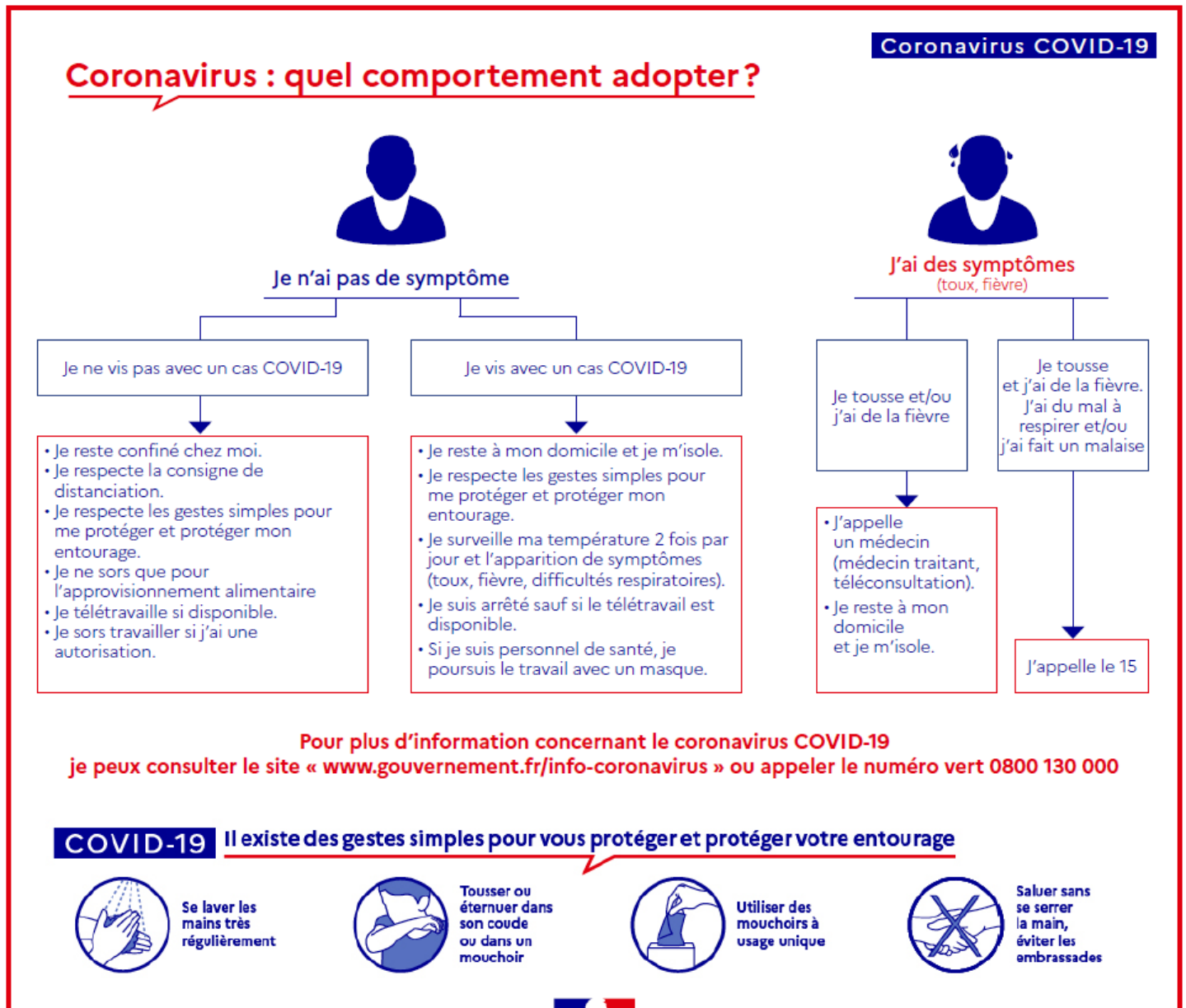
Sylvie MALESTROIT

COVID-19 – INTERDICTION DE FRÉQUENTATION

Vu les circonstances exceptionnelles découlant de l'épidémie de COVID-19 ;

Considérant qu'afin de prévenir la propagation du virus COVID-19, il y a lieu d'interdire, tout déplacement sur les parcs, jardins, plans d'eau intérieurs, voies vertes, chemins de randonnée, et les berges et abords des cours d'eau et des canaux, jusqu'à nouvel ordre, pour quelque motif que ce soit, à l'exception des déplacements liés à une activité professionnelle exigeant la présence sur ces espaces ;

L'accès du public au site de Beaulieu, stade, jeux de boules, terrain multisports... est interdit pour quelque motif que ce soit.



COLLECTE DES DÉCHETS

La collecte des **Ordures Ménagères** est assurée **Jeudi 16 et mercredi 22 avril**

COLLECTE DU TRI SELECTIF

La collecte individuelle du tri sélectif en sacs « **JAUNE** » est suspendue. Il vous est demandé de participer à cette mesure de précaution en stockant vos sacs jaunes de tri sélectif à votre domicile, jusqu'à nouvel ordre.

COLLECTE DE SANG : **Mardi 21 et mercredi 22 avril**, au foyer municipal de Loudéac – 36 Rue de Moncontour de 11 h à 13 h et de 15 h 30 à 19 h.

Les personnes qui souhaitent se rendre sur un lieu de collecte doivent obligatoirement prendre rendez-vous soit sur le site www.dondesang.efs.sante.fr, rubrique « Rdv en ligne », soit sur l'application « don de sang » à télécharger gratuitement sur smartphone ou tablette. Il n'est pas nécessaire d'y avoir un compte ni une connexion internet pour y accéder.

Il faut alors remplir l'attestation officielle ou une déclaration sur l'honneur indiquant aller comme motif l'assistance aux personnes vulnérables (en précisant qu'il s'agit du don de sang).

TRANSPORT À LA DEMANDE

Afin de limiter les contacts en raison de la progression de l'épidémie de COVID-19, **les déplacements avec le service de transport à la demande** sont dorénavant limités à un aller-retour par semaine à l'exception d'un besoin supplémentaire pour un rendez-vous médical urgent.

Siel Bleu à distance : une offre solidaire pour faire face au COVID 19

CONTEXTE : Les conséquences du confinement sont préoccupantes pour toute la société : tous les travailleurs confinés ou au chômage partiel, leurs familles, les soignants ainsi que toutes les personnes fragilisées et leurs proches aidants ... Dans ce contexte, Siel Bleu s'engage pour que :

- **Le lien social perdure :** c'est le fondement du collectif et un élément essentiel à notre santé,
- **Chacun continue à se sentir actif et acteur :** Bouger et se mobiliser quand on est confiné est primordial pour conserver sa forme et son autonomie sur le long terme, éviter les douleurs et fragilités physiques mais aussi se sentir acteur de son quotidien !

LE PROJET : Siel Bleu, c'est habituellement 700 professionnels de l'activité physique adaptée qui accompagnent chaque semaine 140 000 personnes fragilisées (par l'âge, une maladie, un handicap, ...). Durant le confinement, on vous propose à vous aussi des solutions pour maintenir le lien social et bouger. Tous ces outils vous sont proposés gratuitement car la santé ou le lien social ne sont pas à vendre et, depuis toujours, notre mission sociale est de les rendre accessible au plus grand nombre. Nous voulons, en cette période difficile, continuer à adoucir le quotidien et changer les esprits sur le long terme. **Comme nous l'avons toujours dit, l'activité physique nous permet de reprendre confiance, d'aller de l'avant et de créer des liens au-delà de toute barrière. Alors bienvenue à bord !**

LES PROGRAMMES PROPOSES :

1. **Des séances d'activité physique à visionner en live (ou différé) chaque jour à 14h :** www.facebook.com/GroupeAssociatifSielBleu (accessible sans compte facebook dans la section « vidéos »)
 2. **Des séances vidéos accessibles en ligne :** activité physique, diététique, détente, ... des ateliers et défis à faire de façon autonome seul ou en famille chez soi, en groupe à distance avec vos amis et collègues, sur les lieux d'accueil de personnes fragiles. Ceci avec des contenus adaptés à vos conditions de pratique, vos capacités et vos besoins (postures en télétravail, bouger en confinement, activités adaptés aux publics fragiles, ...).
 3. **Des fiches exercices pour composer son propre atelier :** activité physique, idées recettes, ... adaptées à chaque public. Tout est à votre disposition pour prendre soin de vous, de vos proches ou des personnes que vous accompagnez au quotidien.
- Tous ces outils sont disponibles sur le site de Siel Bleu : <https://www.sielbleu.org/bouger-en-confinement>

POUR SOUTENIR CETTE DÉMARCHÉ : Tout cela vous est proposé gratuitement. Pour nous permettre de continuer à accompagner des personnes fragiles après la crise, vous pouvez faire un don :

<https://www.helloasso.com/associations/siel-bleu/collectes/urgence-pour-le-sourire-siel-bleu>

Ou en contactant Jean Michel (Président) : 06.88.16.82.02. ou Floriane : floriane.rame@sielbleu.org.

DISPOSITIFS D'INFORMATIONS

Préfecture des Côtes-d'Armor

Site internet : <http://www.cotes-darmor.gouv.fr/>

Twitter : <https://twitter.com/Prefet22>

Par téléphone : 02 96 62 44 22 Par messagerie : pref-covid19@cotes-darmor.gouv.fr

Facebook : <https://www.facebook.com/Prefet22/>

Numéros d'urgence et d'écoute

<https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

Violences sur les enfants : 119 - <https://www.allo119.gouv.fr/>

Violences conjugales : 3919 - <https://www.stop-violences-femmes.gouv.fr/> Attention, en cas de danger immédiat contacter le 17.

Personnes vulnérables : Cellule d'écoute de la Croix Rouge : 09 70 28 30 00

Soutien psychologique

La Fondation Bon Sauveur met à disposition des professionnels et des particuliers une plateforme téléphonique de soutien psychologique animée par des psychologues de la Fondation Bon Sauveur. Le numéro de cette plateforme est le 02.96.12.12.25, elle fonctionne 7j/7 de 9h à 17h.

Pour les entreprises (activité partielle) DIRECCTE

Site internet : <http://bretagne.direccte.gouv.fr/Coronavirusaccompagnement-des-entreprises>

Par téléphone : 02.96.62.71.53 de 8H30 à 11h30 et au 02.96.62.65.48 de 13h30 à 16h30

Par messagerie : bretag-ut22.muteco@direccte.gouv.fr

Chambre de commerce et d'industrie Par téléphone : 02 96 78 62 00

Chambre de métiers et de l'artisanat Par téléphone : - Secteur de Loudéac : 06 37 17 13 95

Par messagerie : cm.22@cma22.fr

Chambre d'agriculture Site internet : www.chambre-agriculture-bretagne.com

Par téléphone : 0 801 902 369

Le document récapitulant les différentes mesures d'aide aux entreprises a été enrichi en informations et est désormais disponible sur internet (lien ci-dessous) ;

<https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/Coronavirus-MINEFI-10032020.pdf>

Une foire aux questions a également été mise sur internet.

https://www.economie.gouv.fr/files/files/2020/coronavirus_faq_entreprises.pdf

COMMUNIQUÉS DE LA PRÉFECTURE

COVID 19 - Les arnaques liées au coronavirus

Depuis l'apparition du coronavirus sur le territoire, les fraudes se multiplient sous différentes formes. Thierry Mosimann, Préfet des Côtes d'Armor, appelle à la vigilance de tous.

La protection du coronavirus : À ce jour, il n'existe pas de vaccins, d'aliments, de compléments alimentaires, de lampes, de purificateurs d'air ni d'huiles essentielles protégeant et apportant une guérison du coronavirus. Tous les produits vantant sa protection et sa guérison, relèvent de la pratique commerciale frauduleuse.

Le dépistage de la maladie : Seuls les dépistages réalisés par les autorités sanitaires pour confirmer un diagnostic sont valables. Tout individu ou société proposant un dépistage n'est pas compétent.

La vente de médicaments : La vente de médicaments désignant l'efficacité contre le virus ou dans le cadre de la recherche contre le virus est interdite. Seule la vente de médicaments est possible sur prescription médicale et en pharmacie. L'achat en ligne est illégal et expose à des risques graves pour la santé. En outre, la vente sur internet de paracétamol est suspendue. Toute annonce commerciale sur le web est donc frauduleuse.

La désinfection des espaces privés : À ce jour, la décontamination des lieux privés n'est pas envisagée par les services de l'État. Toute personne ou société proposant cette prestation cherche à s'introduire au domicile de manière illicite.

Les attestations : Seules les attestations officielles et sur l'honneur (déplacement et employeur) sont valables. Elles sont gratuites et peuvent être imprimées ou recopiées sur papier libre. Les sites web proposant des attestations contre rémunération sont illégaux. Sur les sites proposant l'édition d'attestations au format numérique, une attention particulière doit être portée sur les informations demandées car elles peuvent être personnelles et sensibles.

Le versement de dons en ligne : Dans l'élan de solidarité vers le personnel soignant, plusieurs plateformes d'appel aux dons ou des cagnottes sont mises en ligne. Lors d'un transfert d'argent sur ces espaces, la vigilance est de mise et passe par la vérification de l'identité du professionnel et par l'objet du don. Des activités illégales existent sous forme de financement participatif.

COVID 19 – Confinement, attention aux accidents domestiques ! Votre vigilance peut faire la différence.

Avec le confinement, les seniors sont plus isolés, pendant que les parents sont partagés entre télétravail, école à la maison et travaux domestiques et laissent ainsi les plus jeunes échapper à leur vigilance. **Quitte à passer du temps à la maison pendant ce confinement, profitez-en pour identifier vos risques domestiques, vous familiariser aux conseils de prévention et aux gestes qui sauvent.**

Des conseils pour les seniors : Avec l'âge, les seniors deviennent moins mobiles, les os se fragilisent et les conséquences s'aggravent.

Le risque principal réside dans les chutes.

Des précautions simples peuvent permettre d'éviter le pire :

- **Dégagez les lieux de passages** (câbles électriques, plantes, petits meubles ...) pour sécuriser vos déplacements
- **Prenez garde aux revêtements** (coins de tapis relevés dans le salon ou absence d'antidérapants dans les pièces d'eau),
- **Rangez tout ce qui est susceptible de provoquer une chute** (notamment les tuyaux d'arrosage et les outils de jardinage dans le jardin),
- **N'hésitez pas à utiliser les rampes d'escalier ou une canne** pour garder l'équilibre et pensez à éclairer correctement vos cheminements.

Des conseils pour les bricoleurs : Durant le temps consacré au bricolage ou au jardin, les adultes s'exposent à de coupures, brûlures et électrocutions : • **Coupez l'électricité** quand vous travaillez sur les circuits électriques. • En cas d'utilisation de **tronçonneuse ou de tondeuse**, utilisez-les avec les équipements adaptés et attendez toujours qu'ils soient en sécurité (arrêtés, débranchés) avant d'accéder aux organes de coupe.

• **Protégez-vous** (masque, lunettes, gants et tenue adaptée) **si vous manipulez des produits chimiques** et utilisez-les dans des pièces aérées en évitant tout transvasement. Maintenez tous ces objets hors de portée des enfants.

Des conseils pour les enfants : Les enfants sont au cœur de tous les risques avec notamment un risque d'attention diminuée des parents pendant cette période de confinement. **Les risques sont multiples** et viennent de toutes les pièces de la maison et du jardin :

- étouffement (jouet, bonbon, pièce de monnaie, cacahuète, sac plastique, mais aussi par risque d'accrochage d'une écharpe dans le jardin ...),
 - défenestration,
 - brûlure,
 - intoxication,
 - risque de morsure avec des animaux domestiques,
 - chute (d'un canapé, d'une table à langer ou d'une chaise haute),
 - noyade,
 - électrocution ...
- Parmi les conseils de base,** ne laissez pas de petits objets à portée des enfants, rangez les sacs en plastiques ou les écharpes hors de leur portée, installez des bloque-portes, notamment sur les fenêtres, gardez toujours votre enfant sous surveillance, ne le laissez pas seul dans son bain même un court instant, rangez toujours les médicaments et les produits ménagers en hauteur et si possible dans un placard fermé à clé, équipez vos prises électriques de dispositifs de sécurité, ne confiez pas la surveillance des plus petits à d'autres enfants qui ne seraient pas en capacité de le faire.

Attention : avec le retour des beaux jours, tout est réuni pour que surviennent des accidents domestiques dans le jardin avec les enfants.

Pendant qu'un parent passe la tondeuse ou fait de la taille de végétaux, les enfants peuvent jouer au portique ou au ballon, écharpes au vent.... Des accidents dramatiques peuvent survenir : étouffement, coupure, brûlure, etc

En cas d'accident, des gestes simples peuvent être mis en œuvre : En cas de **coupure**, nettoyez avec un désinfectant non coloré puis faites un pansement avec de la gaze stérile ou un tissu propre ; n'appliquez pas de coton qui peluche et colle à la plaie. En cas de coupure profonde, consultez les urgences.

En cas d'**ingestion de produit dangereux**, ne vous faites pas vomir et ne buvez rien. En cas de **projection de produit dangereux** sur la peau ou dans les yeux, enlevez les vêtements souillés et rincez la zone touchée 10 minutes sous un filet d'eau. En cas de **brûlure**, supprimez la cause et refroidissez le plus tôt possible la surface brûlée en laissant couler de l'eau du robinet ou de la douche sans pression sur la brûlure. Retirez les vêtements, sauf s'ils adhèrent à la peau. En cas de **chute**, tentez de vous mettre à 4 pattes et de vous relever en douceur en prenant appui sur une chaise par exemple. En cas de douleur ou d'impossibilité, appelez les secours.

Pour toute urgence, contactez le 112 depuis votre portable ou le 15 ou le 18 depuis votre téléphone fixe.

► Pour découvrir les conseils de prévention sur les accidents de la vie courante, consultez :

<https://www.pompiers.fr/grand-public/prevention-des-risques/prevention-des-risques-de-la-vie-courante>

<https://www.economie.gouv.fr/dgcrf/Securite/Accident-de-la-vie-courante/Des-conseils-pour-limiter-les-risques-pour-vos-enf>

► Pour éduquer les plus jeunes et se remettre à niveau, seul ou en famille, de manière ludique, pédagogique et progressive, vous pouvez consulter le site des Sapeurs-Pompiers de France en jouant à « sauve qui veut » depuis un ordinateur ou un smartphone en allant sur : <https://sauvequiveut.fr/>

Ces conseils permettront d'éviter l'augmentation de l'activité du centre 15 (régulation médicale) et une augmentation du nombre de personnes accueillies aux urgences, services qui sont aujourd'hui fortement mobilisés dans la lutte contre l'épidémie de COVID 19.

Pour obtenir des informations : Si vous souhaitez obtenir des informations sur la situation contre l'épidémie du Covid 19, merci de joindre **uniquement** le standard de la préfecture des Côtes d'Armor au 02.96.62.44.22 ou le numéro vert national au **0 800 130 000**, ceci afin de ne pas engorger les standards téléphoniques de la Gendarmerie et de la Police Nationale.